



**Carole DELGA**  
Ancienne ministre  
Présidente

Toulouse, le

**Monsieur Edouard PHILIPPE**  
Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 PARIS

**NOS RÉF. :** CD/CB/SB / D18-10284

Monsieur le Premier Ministre,

Je me permets de vous saisir directement à propos d'un organisme culturel important pour la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée : l'Office Public de la Langue Catalane (OPLC).

En septembre 2016, j'ai souhaité lancer avec de nombreux acteurs locaux une grande concertation sur l'avenir de la langue et de la culture catalane.

Cinq réunions d'un comité de pilotage composé de la Région, du Département des Pyrénées-Orientales, de la Ville et de la Communauté urbaine de Perpignan, des services de l'Etat, de l'Université Perpignan Voie Domitienne, de l'Association des maires des Pyrénées-Orientales, du Syndicat Intercommunal pour l'occitan et le catalan (SIOCCAT) et de 45 associations ont ainsi eu lieu. A l'issue de cette concertation, il a été convenu d'un commun accord, la nécessité de créer un GIP ayant pour mission de :

- Participer à la conception, la définition et la mise en œuvre d'une politique linguistique publique et concertée en faveur de la langue catalane.
- Accompagner, notamment par le biais d'une labellisation et d'un éventuel financement, certaines actions culturelles vectrices de la diffusion de la langue. Ces actions seront recensées et évaluées annuellement dans le programme prévisionnel d'activité.
- Mobiliser les moyens financiers nécessaires pour mener à bien les actions retenues dans le cadre de son propre programme d'activités, ou confiées à des maîtres d'œuvre qu'il conventionne à cette fin.

Entre septembre 2017 et février 2018, l'ensemble des partenaires locaux (collectivités, SIOCCAT et université) ont pris les délibérations nécessaires à la création du Groupement d'intérêt public (GIP). La convention constitutive de l'OPLC a ainsi été signée par l'ensemble des parties dans le courant du mois de mars 2018, puis transmise aux services de l'Etat en région.



HÔTEL DE RÉGION

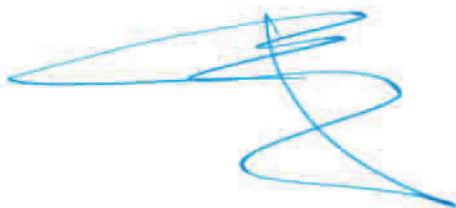
Au mois de mai 2018, la Région a saisi les ministères de l'éducation nationale et de la culture afin que l'Etat confirme sa participation dans le budget de cet Office à hauteur de 100.000€.

Depuis cette date, ces deux ministères ne nous ont apporté aucune réponse quant à cet engagement. Depuis plusieurs années, l'Etat est présent dans diverses structures ayant pour vocation la préservation et la diffusion d'une langue régionale (L'Office Public de la Langue Basque pour 860.000 euros, de l'Office Public de la Langue Bretonne pour 152.000€ et de l'Office Public de la Langue Occitane pour 83.000 euros par exemple).

Dans notre Région, la culture catalane revêt une importance toute particulière, comme dans l'histoire de notre pays. A travers sa langue, sa culture, son histoire mais aussi son artisanat, les catalans des Pyrénées-Orientales sont une richesse pour notre territoire. Le dernier exemple en date de la reconnaissance portée à ce territoire est l'obtention de l'Indication Géographique Protégée (I.G.P.) pour le Grenat de Perpignan.

L'attente est forte dans ce territoire d'une reconnaissance de l'Etat de la culture catalane. C'est pourquoi, ce travail de création de l'Office Public de la Langue Catalane a été mené. Aussi, je m'adresse à vous pour que vous puissiez confirmer la participation de l'Etat au budget de fonctionnement de l'OPLC pour un montant de 100.000€, à parité avec le Département des Pyrénées-Orientales et la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, selon le plan de financement ci-joint. La composition de l'Assemblée Générale et du Conseil d'administration, jointes à ce courrier, tient compte de cet équilibre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'assurance de ma haute considération.



Carole DELGA